

## Projet d'extension du réseau de tramway Concertation continue

### Balade urbaine - Stations Cité des Abbesses et Parc Jardin (Montivilliers) Le 23 mai 2023 à 12h00

*Dans le cadre de la concertation continue sur le projet d'extension du réseau de tramway du Havre, 5 balades urbaines ont été organisées en mai 2023 par la Communauté urbaine. L'objectif était de faire découvrir aux riverains et futurs usagers l'emplacement de certaines stations in situ, d'échanger sur leurs usages, de recueillir les interrogations et les propositions des participants, afin de nourrir les études en cours.*

#### Déroulement de la balade

La balade était commentée par Hervé MISERANDINI, Directeur du projet d'extension du tramway, accompagné de l'équipe projet et en présence du Maire de Montivilliers, Jérôme DUBOST. Bruno BOUSSION, garant de la concertation continue désigné par la Commission nationale du débat public (CNDP) a également assisté à la balade.

**Chacun des 17 participants** disposait d'une carte du projet et d'un plan des stations Cité des Abbesses et Parc Jardin présentant les aménagements prévus. Des vues 3D des deux stations ont également été présentées.



Itinéraire de la balade



## Synthèse des échanges

*L'essentiel des échanges est rapporté ci-après par grande thématique. Sont précisés à la fois les commentaires de présentation et les réponses aux questions et observations des participants.*

### La station Cité des Abbesses

L'actuelle station de train de Montivilliers sera rénovée et transformée en station de tramway. Deux quais seront construits face à face, avec une traversée piétonne des voies de tramway. La station Cité des Abbesses accueillera un pôle d'échange bus.

### La station Parc Jardin

La station Parc Jardin n'accueillera pas de zone de stockage de matériel roulant, seulement quelques rails au-delà de la station afin que les rames puissent changer de sens (Parc Jardin étant le terminus).

Lors de la concertation préalable organisée en 2021, les participants ont majoritairement souligné qu'une station à La Payennière n'était pas opportune, en raison du coût et de la traversée de la zone humide.

### Les aménagements favorisant l'intermodalité

- Les aménagements de voirie

Le carrefour de la place des Combattants sera réaménagé afin de permettre la circulation en double sens sur l'avenue Simone Veil pour l'accès au parking-relais.

Un sens de circulation du carrefour des combattants vers le parking relais sera créé. La circulation pacifiée sur ce secteur permettra l'insertion des cycles au parking relais.



- Les cheminements piétons

Une traversée piétonne des voies de tramway au niveau de l'avenue Simone Veil pourra être étudiée. Il n'est pas systématiquement nécessaire d'implanter de feux tricolores selon la disposition du passage piéton.

- Les aménagements vélo

Les aménagements cyclables prévus permettront de relier les nouvelles stations de tramway au réseau cyclable existant qui se développe dans le cadre du schéma directeur cyclable de la Communauté urbaine.

Le local vélo de l'actuelle gare pourrait être remplacé par un nouveau stationnement vélo avec une attention particulière à sa sécurisation.

### **Le parking relais Parc Jardin**

Lors de la concertation préalable en 2021, la demande de localiser les parkings relais à différents endroits afin de répartir les flux a été formulée. 4 parkings-relais sont aujourd'hui étudiés, pour 355 places au total. Ils seront gratuits pour les usagers des transports en commun, comme les parkings-relais actuels.

Le parking-relais envisagé dans le secteur (80 places environ) est positionné au plus proche de la station, afin d'optimiser les temps de parcours.

A noter : Une concertation dédiée aux parkings-relais, *via* un questionnaire en ligne, s'est tenue du 9 mai au 2 juin 2023. Son résultat permettra d'affiner les études.

### **L'offre de transport**

- Le remplacement de la LER par le tramway jusqu'à Montivilliers

La ligne de train express régionale (LER) sera remplacée par le tramway jusqu'à Montivilliers. La plateforme s'inscrira sur les actuelles emprises de la SNCF. Des navettes de substitution seront mises en place durant les travaux sur la LER.

Les études sont en cours pour proposer une offre de service adaptée et complémentaire au tramway. Elle sera connue avec précision courant 2024.

Par ailleurs, la suppression des barrières vertes le long de la LER au niveau de la rue Simone Veil pourrait être étudiée.

- La mise en service

Le nouveau schéma d'exploitation, qui définit notamment les itinéraires et les correspondances, sera précisé à l'automne. L'objectif est d'agrandir le réseau puis de faciliter les interconnexions entre les différentes lignes et autres modes de transports.

### **L'attention portée aux riverains**

Le phasage et l'organisation des travaux seront connus courant 2024. Les travaux débuteront en 2025 une fois la DUP (déclaration d'utilité publique) obtenue. Tout sera fait pour systématiquement maintenir la circulation, par demi-chaussée. Un dispositif de communication complet sera déployé en phase travaux afin de tenir les riverains informés : le site internet, des réunions de quartier, des flyers dans les boîtes aux lettres, des agents sur le terrain, etc.

En termes d'effet sonore, le tramway est moins bruyant que le train. Le gong n'est activé qu'en cas de danger. L'étude d'impact, qui sera mise à la disposition du public lors de l'enquête publique,



portera notamment sur l'aspect sonore. Un état initial sera réalisé pour vérifier que le tramway ne génère pas de bruit supplémentaire en exploitation.

L'insertion de la station de tramway Parc Jardin est dessinée sur les parcelles publiques, propriété de l'Etat *via* la SNCF. Des riverains font état de fond de jardin de certaines propriétés qui déborderaient des limites cadastrales. La Communauté urbaine est la mairie de Montivilliers vont revenir vers les riverains à ce sujet.

### **La concertation**

Bruno BOUSSION, garant de la concertation continue et garant de la concertation préalable en 2021, indique que le projet est encore susceptible d'évoluer, d'autant qu'il n'a pas encore reçu l'autorisation des services de l'Etat.

La concertation préalable a notamment permis de définir le tracé de l'extension et le positionnement des nouvelles stations. Dans le cadre de la concertation continue, d'autres thèmes sont approfondis afin de nourrir les études en cours, comme les usages des parkings-relais ou l'insertion des stations.